

Jurisprudence : impuissance - nullité

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb039_f0346

SourceBoite_039 | Freud. Sexualité. Folie. (Cours de Vincennes).

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Références bibliographiques[Dambre, Traité de médecine légale et de jurisprudence de la médecine 1859](#)

Référentiel BNF<https://data.bnf.fr/ark:/12148/cb302968456>

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 02/10/2019 Dernière modification le 23/04/2021

Données de data.bnf.fr

AUTEUR : Dambre, Ange Louis (? -- ?)

TITRE Traité de médecine légale et de jurisprudence de la médecine, par A. Dambre,...

LIEU DE PUBLICATION Gand

DATE 1859/1867

EDITEUR Gand : H. Hoste (et Bruxelles, G. Mayolez) , 1859-1867

Juris prudente : impuissance - nullité

343

Riom 30 Juin 1827, refuse l'impuis-
sance c/c de nullité, une que l'incapac-
de ce genre ne concerne que l'identité
de l'individu.

Deuxième réf. sur décisions de l'arrêt de

La cour a jugé que si on admettait l'impuis-
sance c/c de nullité, et que l'un des époux se
refuse à l'acte, il faudrait sur ce point
ce qui renvoie au divorce par défaut.

De même la cour de Gènes 7 Mars 1811

cf. A. Duverrier, Traité de
Méd. légale T II. p 20-21



